

**23 mars 2023**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 17 mars 2023

**Présents** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **La Merlatière** : Philippe BELY – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Eric SALAÜN

**Secrétaire de séance** :

En exercice : 30

Présents : 25

Votants : 30

Quorum : 16

**N° 085-23 – Aide à l'installation d'un professionnel de santé sur la commune d'Essarts en Bocage**

Considérant que par délibération du 25 septembre 2018, l'aide forfaitaire à l'installation est plafonnée à 5 000 € et prend en compte 80 % des dépenses TTC.

Considérant que Madame Claire DUFRESNOY, médecin généraliste exerçant sur la commune d'Essarts en Bocage, a sollicité la Communauté de Communes pour l'aide à l'installation d'un professionnel de santé sur le territoire.

Considérant que les factures présentées par Madame Claire DUFRESNOY font apparaître un investissement en matériel d'un montant de 3 343,75 € TTC, soit une subvention de 2 675,00 €.

Considérant que l'attribution de l'aide financière est conditionnée à la signature d'une convention d'engagement signée par les deux parties.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **De verser une subvention d'équipement de 2 675,00 € à Madame Claire DUFRESNOY,**
- **D'approuver la convention d'engagement entre la Communauté de communes et Madame Claire DUFRESNOY,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer ladite convention.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 31 mars 2023

Le Président,  
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).